

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

N° 26

**Objet : Contrat de ville Digne-
les-Bains 2015-2020
Evaluation à mi-parcours**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOUI MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application acquiesce E-lequino.com

99_DE-004-200067437-20181212-26_12122018

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération assure depuis le 1^{er} janvier 2017, en partenariat étroit avec la Préfecture des Alpes de Haute-Provence, le pilotage du contrat de ville de Digne les Bains 2015-2020.

Ce contrat de ville associe de nombreux partenaires : les services de l'Etat, le Conseil Citoyen Politique de la Ville, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la ville de Digne les Bains, la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, Pôle Emploi, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux et les chambres consulaires.

L'enjeu du contrat de ville est d'offrir aux habitants de la politique de la ville les mêmes chances de réussite sociales et professionnelles que celles de tous les citoyens. C'est dans cette perspective que les partenaires du contrat ont défini dès 2015 des orientations stratégiques pour le quartier prioritaire de Digne les Bains « centre-ville-Pigeonnier » et ses habitants selon trois axes d'intervention : développement économique, cohésion sociale et cadre de vie. Ces orientations sont précisées dans le contrat de ville.

Dans le cadre du contrat de ville, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure l'évaluation du Contrat de Ville. Elle prévoit que l'instance de pilotage instituée en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre a également la charge de son évaluation.

Le premier temps fort de cette évaluation est l'évaluation à mi-parcours (2015-2016-2017). L'évaluation a été envisagée comme un outil de travail partenarial et d'animation auprès des opérateurs et co-pilotes pour interroger le contrat de ville autour de trois grands axes :

- La dimension de la gouvernance politique et technique
- La dimension des actions menées et le rapport au droit commun
- La dimension participative et la place des conseils citoyens

Afin de mener cette évaluation, Provence Alpes Agglomération et la préfecture des Alpes de Haute-Provence ont fait le choix de recourir à un prestataire externe dans le cadre de leurs crédits Politique de la Ville respectifs. Ainsi, le travail d'évaluation a été confié à l'Association Régionale pour le Développement Local (ARLD).

L'ARLD a remis son rapport final le 19 novembre 2018 aux commanditaires. Il est annexé à cette délibération. Comme le prévoit le cadre législatif du contrat de ville, le rapport a été visé par le Conseil Citoyen qui a rédigé un avis annexé au rapport final. Il a également été visé et validé par le comité de pilotage Politique de la Ville le 29 novembre 2018. Désormais, il convient que ce rapport d'évaluation à mi-parcours soit visé et validé par l'assemblée délibérante de Provence Alpes Agglomération.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver le rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville 2015-2020 annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE
Le 13/12/2018
Appréciation au jour de la présente